

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BOISSY-SOUS-SAINT YON**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 2 mars 2023	L'an deux mille vingt trois Le neuf mars
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 2 mars 2023	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Étaient présent(e)s</b> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHÉ Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme BILIEU Carine.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 22	
VOTANTS : 27	
	<b>Absent(e)s représenté(e)s</b> : M. GAUTHIER Dominique – M. AURTENECHÉ Michel – Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – M. GOFF Jullian.
	Frédéric DA SILVA a été désigné secrétaire de séance.

**CRÉATION-SUPPRESSION DE POSTE  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire indique qu’il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d’un agent d’entretien. En effet, suite à l’ouverture de la Maison France Services le 16 janvier dernier, la surface à entretenir du bâtiment a considérablement augmenté (X3).

Par conséquent, il convient de transformer un poste d’adjoint technique actuellement à temps non complet (31/35<sup>ème</sup>) en un poste à temps complet.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération DEL2022-067 du 17 novembre 2022 portant modification du tableau des emplois,

**Après avoir fait l’objet d’un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré**

**À l’unanimité,**

**DECIDE** de supprimer un poste d’adjoint technique à temps non complet

**DECIDE** de créer un poste d’adjoint technique à temps complet

DIT que le tableau des emplois est modifié à compter du 9/03/2023, tel qu'annexé à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Raoul SAADA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20230309-DEL2023-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 16/03/2023